

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 12 juillet 2023, à 17 h, au 1130, route de l'Église, Québec.

Sont présents : Maude MERCIER LAROUCHE, présidente  
Pierre-Luc LACHANCE, vice-président  
Yvan BOURDEAU  
Sébastien HALLÉ  
Liguori HINSE  
Joel JONCAS  
Claude LAVOIE  
Annie SANFAÇON  
Jean SIMARD  
David WEISER

Sont absentes: France BILODEAU  
Jackie SMITH

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Nicolas GIRARD, directeur général

#### 1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 23-53

*Sur proposition de M. Jean Simard, appuyée par M. Claude Lavoie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 4. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

#### 5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2023

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 23-54

*Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Sébastien Hallé, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 14 juin 2023, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 juillet 2023**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 23-55**

*Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 5 juillet 2023, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **7.1 Autorisation de dépense – biens et services courants**

CONSIDÉRANT *le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);*

### **Résolution 23-56**

*Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu :*

- *d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution de contrats de déneigement des centres d'exploitation du RTC à intervenir avec les Entreprises MRA Paysagistes inc., d'une somme n'excédant pas 805 743 \$, plus les taxes applicables, pour une période fixe de trois (3) ans;*
- *d'autoriser une réserve supplémentaire pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;*

*étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **7.2 Modification de parcours**

CONSIDÉRANT que, dans une perspective d'amélioration continue, le RTC désire procéder à certains ajustements visant à optimiser ses opérations et à améliorer le service aux clients;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de modifier les tracés des parcours 92 et 94;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun;*

### **Résolution 23-57**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, appuyée par M. Sébastien Hallé, il est résolu :*

- *de modifier les parcours 92 et 94, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 7.2 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 25 novembre 2023;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **8. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

**9. Période d'intervention des membres du conseil**

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

**10. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 30.*

\_\_\_\_\_  
**Maude Mercier Larouche présidente**

\_\_\_\_\_  
**Stéphanie Deschênes, secrétaire générale**